

PRÉPAREZ-VOUS :

UN GUIDE DE PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Des questions au sujet de l'assurance? Appelez-nous.

Le Bureau d'assurance du Canada
Sans frais : 1 844-227-5422

ibc.ca

- @InsuranceBureau
- facebook.com/insurancebureau
- youtube.com/insurancebureau

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.



© 2016 Le Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

05/16



L'ASSURANCE HABITATION → VISITEZ IBC.CA



Un désastre, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle comme une tornade ou d'un événement attribuable à l'insouciance d'une personne, comme un feu de forêt, peut survenir n'importe où et n'importe quand. **Bien qu'il soit impossible de prévenir les désastres, vous pouvez vous préparer à faire face à une telle éventualité. Notre guide peut vous aider.**

IL VAUT MIEUX PRÉVENIR QUE GUÉRIR.

À la suite d'une catastrophe, les intervenants peuvent mettre jusqu'à 72 heures avant d'arriver au secours des personnes qui ne se trouvent pas dans une situation critique. Voici quelques conseils pratiques pour vous aider à faire face aux imprévus :



Élaborez un plan d'urgence

- Élaborez un plan d'évacuation ou d'urgence avec votre famille et pratiquez-le. Dressez une liste de vos articles et de votre équipement d'urgence, et indiquez leur emplacement. Désignez une personne-ressource qui habite à l'extérieur.
- Dites à vos enfants ce qu'ils doivent faire s'ils ne sont pas à la maison lors d'une situation d'urgence. Renseignez-vous sur les politiques d'urgence de l'école ou de la garderie de vos enfants.
- Prévoyez des précautions spéciales pour les occupants de la maison qui ont des besoins spéciaux.
- Prenez les arrangements nécessaires pour vos animaux, puisqu'ils risquent de ne pas être admis dans les hôtels et les abris publics.
- Conservez les documents importants comme les certificats de naissance, les passeports, les testaments, les documents financiers et les polices d'assurance à l'extérieur de votre résidence, par exemple dans un coffret de sécurité à la banque ou une caisse populaire.
- Demandez à Twitter de vous transmettre ses « alertes » en cas d'urgence. Seuls les organismes d'application de la loi et de la sécurité publique et/ou des organismes de gestion des urgences sont habilités à diffuser ces messages. Les alertes sont envoyées durant une situation de crise ou une urgence et elles contiennent des informations actualisées telles que des avertissements de sécurité publique et des itinéraires d'évacuation.



Préparez une trousse d'urgence de base

- Eau** (au moins six litres d'eau par personne)
- Nourriture** (aliments en conserve, barres énergétiques et autres aliments non périssables)
- Ouvre-boîte manuel**
- Lampe de poche et piles de rechange**
- Téléphone portable ou téléphone intelligent et piles de rechange**
- Radio à manivelle ou à piles**, et piles de rechange
- Trousse de premiers soins**
- Articles pour besoins spéciaux** (médicaments d'ordonnance, préparation pour nourrissons et articles pour les personnes handicapées)
- Clés supplémentaires** pour la maison et la voiture
- Argent comptant** (en petites coupures et monnaie pour les téléphones publics)
- Votre plan d'urgence**

Dressez un inventaire de votre maison

- Dressez une liste vos biens au cas où vous devriez soumettre une demande de prestations d'assurance. Inscrivez sur votre inventaire le nom de votre assureur et de votre représentant local, le numéro de votre police d'assurance, la couverture souscrite, la franchise et la date d'échéance de votre assurance. Envisagez de conserver une copie de votre police avec l'inventaire.
- Répartissez le coût de remplacement de vos biens par pièce afin de déterminer si votre couverture est suffisante. Il ne s'agit pas d'indiquer combien vous avez payé pour chaque chose, mais combien il vous en coûterait pour les remplacer. Assurez-vous de maintenir votre inventaire à jour en y ajoutant vos nouvelles acquisitions.
- Conservez des vidéos et des photos de vos meubles et des autres objets qui se trouvent dans chaque pièce de votre maison.
- Gardez votre inventaire et les vidéos et photos de vos biens à l'extérieur de votre résidence, par exemple dans un coffret de sécurité à la banque.

BAC | Bureau d'assurance du Canada

Inventaire de la maison

Introduction

Numéro de police: _____
 Type d'assurance: _____
 Franchise: _____
 Date d'expiration: _____

Coordonnées

Compagnie d'assurance: _____
 Courtier/agent: _____

Aperçu

Coût total des biens de chaque pièce

Salon: _____ 0.00 \$

Protégez votre maison

- Installez des fenêtres et des portes (y compris les portes du garage) résistantes aux chocs. Les cadres de porte doivent être solidement ancrés à la charpente des murs et les doubles portes doivent être fixées avec des boulons à tête et des verrous à pied.
- Déplacez ou immobilisez les objets lourds qui pourraient tomber et blesser quelqu'un.
- Réparez les fissures sur les plafonds, les murs, les fondations et l'entrée de cour.
- Demandez à un électricien agréé de vérifier le câblage de votre maison afin de vous assurer que tous les éléments électriques sont en bon état.
- Achetez une génératrice portable et de l'essence de rechange en cas de panne de courant. Rangez toujours le carburant dans un endroit bien ventilé.
- Effectuez des travaux d'entretien régulier (cheminée, toiture, système de chauffage, plomberie, terrassement).
- Installez un clapet anti-refoulement pour que les eaux usées dans un branchement principal du système d'égout surchargé ne refoulent pas dans votre sous-sol. Vérifiez auprès de votre municipalité avant d'installer un clapet anti-refoulement.
- Assurez-vous que les descentes d'eaux pluviales se prolongent d'au moins six pieds des fondations de la maison. Assurez-vous que le terrain est dénivélé de manière à éloigner l'eau de la maison.
- Rangez les produits toxiques et inflammables loin des sources de chaleur. Autant que possible, ne les rangez pas au sous-sol.
- Renseignez-vous auprès de votre représentant d'assurance sur la couverture offerte pour les sinistres causés par les catastrophes auxquelles votre région est exposée.



Que fait le le Bureau d'assurance du Canada (BAC) pour aider les Canadiens à s'adapter aux conditions météorologiques extrêmes?

Les phénomènes météorologiques de plus en plus violents et fréquents au Canada entraînent des sinistres assurés de plusieurs milliards de dollars. Voici ce que fait le BAC pour leur venir en aide :

- Collaboration avec tous les niveaux de gouvernement en vue de mettre au point des moyens d'adaptation au temps violent.
- Plaidoyer en faveur d'une amélioration des codes du bâtiment, d'investissements dans les infrastructures et de l'adoption d'une stratégie nationale axée sur les catastrophes naturelles.
- Faire œuvre de pionnier dans la recherche de solutions et la réalisation de projets de sensibilisation pour donner lieu à des discussions constructives sur l'adaptation.
- Lancement de l'Outil d'évaluation du risque pour les municipalités (OERM) basé sur le Web qui montre les zones dans les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial présentant un risque actuel et futur de défaillance.
- Collaboration avec les collectivités aux moyens pour réduire le stress causé par l'excès d'eau en appliquant de simples solutions comme l'installation de clapets anti-refoulement et l'utilisation de barils d'eaux pluviales.
- Information et mobilisation des consommateurs par le biais du contenu Web et des médias sociaux quant aux mesures préventives qu'ils peuvent prendre pour rendre leurs maisons, entreprises et communautés plus résilientes.
- Déploiement de l'Unité mobile d'aide à la communauté (CAMP) dans les zones sinistrées pour renseigner les Canadiens sur les couvertures d'assurance et leur offrir un soutien.

Votre trousse d'urgence de base devrait vous permettre d'être autosuffisant pendant les 72 heures qui suivent une catastrophe. Rendez-vous au www.preparez-vous.gc.ca pour consulter une liste des autres articles que vous devriez avoir sous la main. *N'oubliez pas de vérifier chaque année la date d'expiration des articles périssables de votre trousse, tels les médicaments et la préparation pour nourrissons et de remplacer les articles périmés.*